



Contestation testament

Par Virgilles82

Madame, monsieur

Ma tante qui est décédée cette année à l'âge de 70ans, a fait de moi son légataire universel de sa succession. Son testament a été rédigé après plusieurs rendez vous avec son notaire pour connaître toutes les informations dont elle avait besoin.

Je suis tombé sur le courrier du notaire qui lui avait rédigé un brouillon d'un testament à écrire, chose qu'elle avait faite en respectant tout à lettre et l'ayant donné à son notaire, daté, signé et ayant exprimé clairement ses volontés. Elle m'avait prévenu plusieurs mois après avoir rédigé son testament, qu'elle m'avait choisi comme légataire universel car elle me considérait comme son fils et elle voulait que son héritage m'aide pour mon avenir. La seule chose qu'elle vivait mal, c'est les frais de succession que j'aurai à payer étant son neveu, je dois 55% de frais sur sa succession. Ça lui faisais mal au c?ur d'avoir tant travaillée et investi dans sa maison, et que son héritage allait en parti revenir à l'état. Je précise qu'elle n'était pas mariée, ni en couple et pas d'enfant.

Mon oncle ayant appris le choix de ma tante, veut contester le testament en voulant faire passer ma tante comme étant démente. Il aurait soit disant un papier qui dirait qu'elle avait une démence diabétique chose que je doute fortement car j'étais extrêmement proche de ma tante et elle me confiait tous ses problèmes de santé. De plus je n'ai jamais trouvé clairement que la démence diabétique existe. Les scientifiques font des recherches sur l'éventualité des risques d'alzheimer quand on a un diabète sévère. Son diabète était très bien contrôlé, elle l'a eu très tardivement et il n'était pas du tout jugé sévère, elle n'avait pas besoin d'insuline.

Mon oncle a contacté un avocat de ce qu'il m'a dit pour contester le testament. Nos relations sont très tendues, je suis prêt à discuter calmement avec lui mais lui ne veut pas.

J'ai moi même un papier d'un neurologue qui a examiné une IRM cérébrale qui n'a présenté aucune anomalie importante juste une modification très modérée de la matière blanche qu'il a jugé tout à fait normale pour son âge et ses antécédents cardiaques. Cet IRM a été fait après le testament. La conclusion du rendez-vous avec le neurologue, n'a pas évoqué le moindre signe d'insanité d'esprit.

Elle vivait en parfaite autonomie, elle gérait toutes ses démarches administratives seule, elle était très prévoyante, justement elle avait fait ce testament car commençant à avoir des soucis cardiaques, elle voulait régler sa succession en cas de problème.

Il n'y avait aucun trouble de la mémoire, elle n'oubliait rien. Toutes les choses importantes étaient bien faites comme régler les factures, déclarations d'impôts, contrôle technique etc...

Aucuns résultats médicaux récents et même avant l'écriture du testament ne fait allusion à des problèmes de troubles de la mémoire, de jugement, de perte d'autonomie etc... Je possède presque tous ses résultats médicaux et je n'ai rien trouvé qu'il montre la moindre insanité d'esprit. J'en ai parlé à ses amis très proches qui la voyaient très souvent et personnes ne la trouvaient démente ou ayant une insanité d'esprit. Ils sont prêts à témoigner pour soutenir le choix de ma tante.

Mon oncle veut la faire passer pour démente car il ne doit pas accepter de rien avoir. C'est quelqu'un qui aime contrôler les choses. Il a déjà voulu faire passer ma grand mère comme perdant la tête il y a quelques années. Il avait voulu la mettre sous tutelle et être son tuteur. Heureusement le juge des tutelles avait bien constaté que ma grand mère avait parfaitement toute sa tête malgré des problèmes de santé. Mon oncle a péter un câble lorsque le juge des tutelles a refusé sa demande. Ça montre bien que mon oncle n'est pas bien dans sa tête c'est lui qui va pas.

Mon oncle veut même limite m'empêcher de voir mon autre tante.

Une fois mon oncle avait téléphoné à mon autre tante et dans sa conversation il disait, qu'il trouvait pas normal qu'elle mange avec moi et qu'on se voit souvent. Ma tante avait approché le téléphone pour que je puisse entendre. Après le coup de téléphone, ma tante m'avait dit de pas faire attention et elle m'avait dit qu'il était pas bien.

Voilà j'ai exposé la situation. Pour le moment je sais que donc mon oncle conteste et a fait appel à un avocat. Je n'ai eu aucune information pour le moment s'il y a une procédure de lancer. Je dois revoir le notaire de ma tante bientôt. Peut-être il me dira qu'une contestation bloque pour le moment la succession.

Cela me rajoute énormément de tracas, je peine déjà à me remettre du décès de ma tante. Je trouve ça écœurant de faire de tels histoires pendant une période de deuils et être tellement accroché à l'héritage. Surtout que ma tante n'appréciait pas du tout mon oncle. C'est triste de tel conflit dans une période de deuil.

J'aimerais avoir votre avis après ce que j'ai exprimé, si mon oncle peut gagner ou si il va être débouté car il n'a pas de preuve claire qui prouverait une insanité d'esprit ?

J'ai lu sur plusieurs sites qu'il faut des preuves concrètes et que même des personnes en début d'alzheimer peuvent écrire des testaments qui sont valides, il faut vraiment être en perte d'autonomie et de raisonnement pour invalider un testament.

Je sais pas non plus comment préparer ma défense ou si le juge constatera un manque de preuve et qu'il n'y aura donc pas de suite concernant la contestation et que donc mon oncle sera débouté.

J'espère que vous saurez me rassurer et peut-être me donner des conseils.

Je veux que la volonté de ma tante soit respectée et surtout que sa mémoire ne soit pas salie en la faisant passer pour dément, ce qu'il serait faux. C'était une personne qui avait beaucoup de cœur et qui était toujours prête à aider les autres.

Je vous remercie d'avance et je vous souhaite une bonne soirée.

Virgilles

Par ESP

Bonsoir

Affaire compliquée pour laquelle vous devriez prendre vous mêmes un avocat spécialisé en droit des successions.

Par Virgilles82

Oui c'est ce que je pense faire. Je vais déjà voir avec le notaire si il a été prévenu. Je ne sais pas quand je dois faire appel à un avocat. Je ne sais juste que mon oncle lui en a contacté un.

J'ai pu lire quand même sur plusieurs sites, pour que mon oncle arrive à annuler le testament, il lui faudra des preuves en béton car généralement un juge ne voudra pas annuler un testament sans de vraies bonnes preuves

. Et à part son document, il n'a rien d'autres. Moi j'ai un document plus récent que le sien qui ne montre pas de problème cérébrale qui pourrait justifier une annulation, d'autres documents sur sa santé générale, le notaire avec qui elle a parlé et préparé le testament et les amis de ma tante.

Je vais voir tout ça. Ça m'apporte beaucoup de tracas tout ça.